

**ARRETE N°A2023-11  
 PORTANT COMPOSITION  
 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**

**La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Drôme,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique (Articles L 272-1 et L 272-2),

**Vu** le Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**Vu** le Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires

**Vu** le Décret n°2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires,

**Vu** la délibération N° 2022-21 du Conseil d'administration en date du 13 juin 2022 fixant les modalités d'organisation des Elections professionnelles 2022,

**Vu** le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du 8 décembre 2022,

**Vu** la délibération N° 2023-05 du Conseil d'administration en date du 16 janvier 2023 désignant les représentants des collectivités aux Commissions Administratives Paritaires (A – B - C) et à la Commission Consultative Paritaire, et désignant Madame Eliane GUILLON Présidente des instances,

**ARRÊTE**

**Article 1** : La composition de la **Commission Consultative Paritaire de Catégorie C**, présidée par Madame Eliane GUILLON, s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES – CCP			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom / Prénom	Collectivité	Nom / Prénom	Collectivité
GUILLON Eliane	<i>BOURG LES VALENCE</i>	BESNIER Didier	<i>ROCHEGUDE</i>
HOURDOU Philippe	<i>MARCHES</i>	BAUDOUIN Jean-Louis	<i>SAINT BENOIT EN DIOIS</i>
BROT Suzanne	<i>PORTES LES VALENCE</i>	VEISSEIX Lydie	<i>CHARPEY</i>
ANGELI Xavier	<i>TAIN L'HERMITAGE</i>	ARNAUD Robert	<i>CC VAL DE DROME</i>

PEROT Sylvie	LAVEYRON	DEFRANCE Christèle	
LAPLANCHE-SERVIGNE François	LA GARDE ADHEMAR	ORIOU Gérard	SAINT RAMBERT D'ALBON
BERNARD Evelyne	LIVRON SUR DROME	MAINFROY Patrice	LENS LESTANG
AUGUSTE William	SAINT RESTITUT	PROT Marie-Christine	CC PORTES DROME ARDECHE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL – CCP			
TITULAIRES	Organisation syndicale	SUPPLEANTS	Organisation syndicale
ESCHALIER Sébastien	FA-FPT	BRICE Carine	FA-FPT
NGINN Isabelle		MEDARD Aurélien	
YAHYAOUY Abdelouahed		HASNAOUI Frah-Naiz	
DUBOIS Annabelle		ABDALA Samira	
EPP Gilles		AUBERT Jean-Guillaume	Tirage au sort
PAQUIEN Manon		FRANCHINI Elodie	
LLOVERAS Maddy		UROSEVIC Svetlana	
BRES Chantal		VINCENT Prisca	

**Article 2 :** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, et transmis aux collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Drôme ainsi qu'aux organisations syndicales.

Fait à Bourg-lès-Valence, le 13/02/2023

La Présidente du Centre de Gestion de la Drôme  
Eliane GUILLON



**La Présidente :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 Place de Verdun, 38 000 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)